

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 7 avril à 20 H 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric BRUNETEAU, Maire.

Etaient présents : Estelle LORET – Christine RATEAUD – Alain YONNET – Frédéric BRUNETEAU – Pascal BOBRIE – Fabienne RICHAUDEAU – Sandra REGNIER - Jolly THIBAUD et Aurélie ROY

Etaient absents excusés : Rodolphe BERTRAND (a donné procuration à Fabienne RICHAUDEAU) et Florentin PINEAUD (à donné procuration à Sandra REGNIER)

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Fabienne RICHAUDEAU

FB (Frédéric Bruneteau) : Je vais demander le scrutin public. Contrairement à ce que j'ai fait au mois de janvier, à savoir mettre les noms des gens qui étaient « contre » chaque délibération dans le procès-verbal, et ce n'était pas autorisé dans la mesure où je n'avais pas demandé en début de séance ce type de vote, je le demande cette fois-ci. Pour cela, un tiers du conseil doit être favorable. Je demande qui est favorable à ce qu'il y ait un scrutin public ? Tout le monde est d'accord.

Fabienne Richaudeau enregistre la séance.

FR (Fabienne Richaudeau) : Le scrutin public concerne tout ce que l'on va voter ce soir, ou un seul vote ?

FB : Il concerne toutes les délibérations de ce soir. Aurélie, tu enregistres également ?

AR (Aurélie Roy) : Oui.

FB : Aurélie Roy enregistre aussi, si toutefois il y avait un souci.

FR : Ainsi ce sera bien retranscrit.

1. Approbation du procès-verbal du 10 mars 2023

FR : J'ai fait part de mes remarques par mail, adressées à Sabrina.

FB : Le mail qu'a envoyé Fabienne retranscrit ce qui a été dit à l'occasion du dernier conseil. Tu nous as fourni l'intégralité de la séance, qui fait 17 pages. Je propose que soit joint au PV la retranscription de la globalité de la séance, comme ça il n'y aura pas de mauvaise interprétation.

FR : Donc la pièce jointe que j'ai adressée sera intégrée au PV ?

FB : Oui, l'intégralité.

AR : Je souhaite juste modifier l'en-tête de l'introduction de mes paroles. Sur le fait qu'après construction du city Park, Aurélie Roy souhaite le détruire. Je souhaiterais ajouter l'émotion. Je l'ai dit de manière ironique, puisque forcément je fais partie des « pour ». La destruction n'est pas mon intention.

FB : Je l'avais bien interprété comme ça.

AR : Je sais combien c'est compliqué de retranscrire des paroles. Je le vis au quotidien, en transmission avec mes collègues. C'est important de le préciser.

EL (Estelle Loret) : Tout à fait d'accord. L'écriture est toujours sujette à interprétation.

FR : Le ton n'est jamais sur une retranscription, puisque c'est de l'écrit. Ce que l'on peut faire, c'est de marquer le mot à mot. AR : Le mot à mot est écrit. C'est l'introduction.

FR : Le mieux effectivement c'est de prendre le brut.

AR : Après moi ça ne me gêne pas, mais je pense que c'est bien d'ajouter l'émotion et la manière.

FR : Après ça vaut pour tous les échanges avec chacun.

AR : Oui tout à fait.

FB : J'ai relevé une petite chose. Sur Festibiot, nous devons partager l'ensemble des charges. J'ai bien insisté en disant que c'était que la municipalité qui supportait les charges, et ce n'est pas écrit dans ce sens-là.

FR : C'est du mot à mot. C'est vraiment ce que tu as dit. Peut-être que vous le saviez, mais c'est ce qui a été expliqué.

FB : Pascal, avons-nous dit à un moment donné que les trois acteurs (ACCA, comité des fêtes et la municipalité) devaient partager les charges ?

PB (Pascal Bobrie) : Il ne me semble pas, mais je ne m'en souviens pas. Je ne prends pas part. Pourquoi moi directement ?

CR (Christine Rateaud) : Parce que tu étais présent aux réunions.

PB : Je ne me souviens pas mot à mot.

FR : J'ai fait une retranscription mot à mot et c'est ce que tu as dit, du coup je l'ai écrit. Mais ça peut être modifié.

2. Logement communal – restitution de la caution

FB : Le point n°2 concerne le logement communal. Les locataires quittent le logement et nous allons leur restituer la caution. Nous devons prendre une délibération pour pouvoir le faire. Est-ce que vous m'autorisez à ce que la caution soit restituée, après l'état des lieux ?

Pour : 11 voix.

3. Approbation du compte de gestion - commune

FB : On n'a pas pu vous envoyer en amont les documents relatifs à ce point. Jusqu'aujourd'hui nous avons des échanges avec la DGFIP pour clôturer le budget du lotissement et le budget principal de la commune. Ce n'est pas de la mauvaise volonté. Si vous aviez voulu prendre le temps de consulter les documents, il aurait fallu repousser la réunion. Mais nous allons prendre le temps, ligne par ligne. Comme cela ça ne fera pas l'objet de débat.

SC (Sabrina Chollet) : Apparaissent sur le document distribué le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation des résultats. Cela permet de faire les trois points suivants en une seule fois. Le compte administratif concerne la comptabilité du point de vue de la commune. Le compte de gestion est la comptabilité du point de vue de la trésorerie. Les flèches montrent que les dépenses et les recettes, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, sont à l'identique au centime près avec les chiffres du Trésor public.

Nous avons budgétisé des recettes en investissement à hauteur de 504 000€. La majorité des subventions de l'année dernière (notamment pour les travaux d'inondation) n'ont pas été reçues. C'est pourquoi nous n'enregistrons que 118 000€ de recettes, et non 504 000 comme c'était prévu au budget de l'année dernière.

Pour : 11 voix.

4. Approbation au compte administratif – commune

FB : Je me retire, c'est Alain, le doyen de la séance, qui doit faire approuver le compte administratif.

AY (Alain Yonnet) : Nous procédons au vote.

Pour : 11 voix.

5. Affectation du résultat de la commune

SC : Il s'agit du compte restant au 31 décembre 2022. On prend les dépenses qu'on soustrait aux recettes. Cela nous donne un résultat pour l'investissement et un autre pour le fonctionnement.

Cette année, on repart avec un déficit d'investissement de 81 797€. C'est du fait qu'on n'ait aucune subvention, du coup nous sommes en déficit.

En fonctionnement, on avait un excédent mais comme nous avons un reste à réaliser (bâches incendie et travaux du jardin du souvenir, opérations de 2022 reconduites en 2023), il faut les inclure dans les dépenses. On les soustrait à l'excédent de fonctionnement, donc on mange l'excédent. Et nous avons un déficit de fonctionnement de 141 110€. Ce sont les chiffres de report pour 2023.

FB : Ces subventions sont des valeurs sûres, mais c'est pénible parce que c'est en décalage, donc ça fausse les résultats.

Pour : 11 voix

6. Budget 2023 de la commune

SC : Nous allons commencer par les recettes. Nous allons pouvoir faire le détail entre les dépenses de 2022 et les prévisions de 2023. Concernant les cases qui sont foncées, il s'agit de montants dont nous avons déjà eu la notification de versement.

Concernant la FCTVA (récupération de la TVA sur toutes les dépenses d'investissement), j'avais budgétisé 2 500€, mais nous avons reçu 9 361€. Cette année, je prévois 1 770€. Le gros investissement de 2022 concernait les travaux de voirie liés aux inondations. Quand c'est fait par le SDEER, on ne récupère pas la TVA dessus. Il reste juste à récupérer la TVA liée à la réfection de la statue de Raoul Bitaud et à l'achat des radars pédagogiques.

Concernant la taxe d'aménagement, nous avons budgétisé 975€ l'année dernière, et nous avons reçu 5 502€. Je budgétise cette année 1 660€. C'est ce que nous avons rentré pour les trois premiers mois (vente des terrains). Le nombre 141 110,37€ correspond au déficit qu'on a reporté de l'exercice 2022. En subventions, je prévois la subvention de l'État à hauteur de 142 320€. Cela correspond aux subventions DETR pour les bâches incendie et pour le city Park. Pour le département, je prévois une subvention de 141 550€. Cela correspond à la participation à la construction du city Park, l'installation des bâches incendie et la réfection de la statue de Raoul Bitaud (nous n'avons toujours pas reçu la subvention). J'ai également compté l'aménagement du four à chaux et la sculpture sur l'arbre à l'entrée du bourg.

En amendes de police, je prévois le versement d'une somme de 5 594€ qui correspond à la participation au titre du parking pour le city Park. Nous avons déjà reçu la notification, cela passe en commission départementale au mois de mai. Ayant plus de dépenses que de recettes, on équilibre les sections avec un emprunt. Si on réalise tout en 2023, il faudra souscrire un emprunt à hauteur de 67 211,83€.

On sort une caution, mais le logement va être reloué, par conséquent on re-rentre une caution de 500€. Nous n'avons pas d'excédent d'investissement cette année. Nous n'avons pas d'argent de fonctionnement à reporter. Nous n'avons pas de terrain à bâtir que nous allons vendre. Les 5000€ correspondaient au hangar vendu l'année dernière. Sur demande du percepteur, on a intégré 163 000€. C'est l'avance que la commune avait faite en 2009 pour les premiers travaux du lotissement. Donc nous sommes en dépenses d'investissement à hauteur de 673 696,20€.

Concernant les recettes de fonctionnement, on a du remboursement des arrêts maladie à hauteur de 425€. Également des achats de concession (deux ventes de concession et une case de columbarium) pour 700€.

Nous avons des redevances du domaine public (EDF et Orange doivent nous reverser une taxe car ils traversent notre commune) à hauteur de 2 207€.

Concernant les impôts locaux, avec les taux votés au dernier conseil, cela fait un revenu de 112 967€. L'attribution de compensation (la CDC nous reverse de l'argent du fait que l'on ait gardé certaines compétences comme les écoles ou la gestion des équipements sportifs) est de 20 220€. Nous avons le fonds de péréquation. Nous avons budgétisé 5000€ l'année dernière et avons reçu 5713€. Ce n'est pas connu pour cette année mais nous repartons sur 5000€. Il y a également la taxe additionnelle (cela

concerne toute vente sur la commune). Nous avons budgétisé 10 000€, et avons finalement reçu 59 773€. Je prévois 30 000€, car il y a eu pas mal de mouvements l'année dernière.

Ce qui est grisé concerne les montants déjà connus. Il y a le remboursement pour le recensement, à hauteur de 591€. L'État nous reverse la compensation pour la perte de la taxe foncière à hauteur de 1611€, la dotation forfaitaire pour 22 521€, la dotation de solidarité rurale pour 13 602€, la dotation nationale de péréquation pour 1 415€, la dotation aux élus locaux pour 4 762€. La FCTVA (pour la partie fonctionnement) correspond à un montant de 1 700€. Cela concerne l'entretien des voies et réseaux (espaces verts dans le lotissement, entretien sur la place de la Liberté et au creux de la Forge). Les revenus des immeubles sont à hauteur de 11 900€ (location de la salle des fêtes et des deux logements). Il y a les autres produits de gestion courante, à hauteur de 180€. Il y a 1€ qui correspond à l'action qu'on a au Crédit Agricole. On a un produit exceptionnel.

Pour FestiBiot, on prévoit une recette de 800€ pour la part communale. Il n'y a pas d'excédent de fonctionnement reporté pour cette année. Cela fait un total de recette de fonctionnement de 230 672€. Concernant les dépenses d'investissement, on a les emprunts au niveau des banques pour 21 007,92€. Il y a la restitution de la caution pour 500€. Il y a les emprunts auprès du SDEER, pour 1794,56€. Ce qui est en jaune concerne les dépenses terminées. Nous allons faire le point sur les réalisées en 2022. Il y a eu 1380€ d'études de sol pour le terrain du lotissement. À la demande du percepteur, les 224 496€ de dépenses de voirie du lotissement sont à intégrer dans les dépenses de voirie communale. Nous n'étions pas au courant. Nous ne pensions pas que ça allait être autant. Quand on voit ce que le lotissement va nous rembourser et ce que l'on doit intégrer dans la voirie, nous sommes en négatif de 84 000€. On attend les explications, mais le percepteur est parti en congé pour 15 jours.

CR (Christine Rateaud) : C'est le percepteur qui a valorisé le montant de 224 000€ ? C'est par rapport aux factures du lotissement qui ont été passées ?

SC : Oui, puis l'ensemble du terrain, moins tous les terrains vendus.

CR : Donc il reste encore la valeur du terrain qui reste.

FB : C'est à se demander si la vente des derniers lots a été nette et nous a fait de la trésorerie. CR : C'est logique, puisque quand on a fait le lotissement communal, aucune dépense ni rentrée n'était prévue. On ne doit pas faire de bénéfice sur de la vente de terrain. C'est pourquoi nos terrains sont des réserves foncières. Nous ne sommes pas un particulier. Nous ne devons pas faire de bénéfice. Nous avons sans doute eu des dépenses qui se sont ajoutées. On aura sans doute un déséquilibre, mais là ça me paraît beaucoup.

FB : Maintenant s'il y avait une erreur et qu'il fallait faire un rectificatif, on le ferait. Mais pour l'heure, cela laisse penser que l'on n'aura pas de trésorerie.

CR : On ne doit pas gagner d'argent sur le lotissement.

FR : Ce chiffre semble énorme. Le lotissement n'est pas si étendu que cela.

SR (Sandra Regnier) : Oui, il n'y a pas énormément de voirie.

CR : De toute façon il y a eu des dépenses qui sont venues s'ajouter.

SC : Il y a eu les citernes, les premiers rangs de chaque lot qui n'étaient pas prévus au budget, le soubassement de chaque lot également.

FB : On part sur le montant de 224 000€, et on interrogera la trésorerie.

SC : Nous avons également l'obligation de faire la reliure de l'état civil pour 2013-2022. Nous avons fait trois demandes de devis. Le plus cher s'élève à 200€.

Ensuite pour le télétravail, on prévoit l'achat d'un PC portable pour 2 500€. Cela inclut le paramétrage du PC et l'intégration des logiciels métier.

Il y a également l'achat d'un vidéoprojecteur pour 200€.

On prévoit 2 000€ pour l'aménagement du four à chaux, 2 500€ pour les horloges astronomiques.

Il y a aussi l'achat du terrain de Desnouch, sur lequel la commune a un emplacement réservé pour l'écoulement des eaux de pluie du village des Grandes Maisons. Il y a 211 m² à 3€ du m² (proposition de prix de vente), auquel se rajoute un bornage et des frais d'acte.

Ensuite, il y a 5 000€ pour l'église. Il est prévu de faire la réparation de la fenêtre et un éclairage de la façade.

La sculpture sur l'arbre est budgétisée à 3400€, le city Park à 130 000€, les travaux de voirie divers pour 55 000€. Cela concerne les premiers frais d'étude pour la piste cyclable, l'achat de la barrière en bois pour fermer la route au niveau du four à chaux, et des panneaux de signalétique.

Il y a l'achat d'un chapiteau pour 500€, les frais de restauration du jardin du souvenir. Nous avons reçu la facture, elle s'élève à 5 992€. Il y a le reste à terminer pour les bâches incendie à hauteur de 135 000€, auquel on rajoute le déficit d'investissement pour 81 597,30€.

FR : Sur FestiBiot, à quel moment on avait parlé d'un coût en conseil municipal ?

FB : Je ne sais pas.

SC : On prévoit d'un côté l'achat d'un chapiteau pour 500€, et des recettes à hauteur de 800€.

FB : Le chapiteau servira pour d'autres événements. Je sais qu'on a évoqué ce montant-là. Je ne sais plus si c'est en conseil ou en questions diverses. On l'a évoqué en commission finances. Christine n'était pas là mais Florentin était présent. Nous avons évoqué ce budget. Nous sommes larges, mais mieux vaut avoir un peu plus que de faire une DM. Dedans, on a la location du groupe électrogène, un peu de SACEM.

PB : Vous n'avez pas de toilettes ?

FB : Nous les faisons nous-mêmes. CR : Les barrières nous sont prêtées ?

FB : Ce sera de la location. Je ne pense pas que ce soit de la mise à disposition.

CR : Je croyais que la mairie de Saint-Savinien nous en prêtait.

FB : On les a sollicités, nous n'avons pas de retour. Il en est de même pour les guirlandes. On devrait être en dessous de ce qui est budgétisé.

Pour : 6 voix - abstentions : 5 (Sandra Regnier, Pascal Bobrie, Florentin et Rodolphe Bertrand).

. FB : Qu'est-ce qui motive votre abstention ?

SR : Je ne suis pas d'accord avec les projets de piste cyclable et de city Park. Je trouve que c'est un petit peu démesuré par rapport à l'ampleur de la commune. Nous sommes une commune de 300 habitants, avec un budget un peu restreint. Je pense qu'il y a d'autres choses à faire sur la commune plutôt que ce genre d'investissements.

PB : Pareil.

FR : Pareil ... plus ou moins. Le dernier conseil était dense en informations. Il y a eu des questions sans réponse, des choses qui ne sont pas faites dans le bon ordre. À un moment donné, on a besoin d'avoir des réponses pour se positionner. Avant de se lancer dans des projets avec de gros budgets, il est important de savoir que les projets sont acquis et qu'ils font l'objet d'un consensus.

FB : Nous n'avons aucune idée du budget de la piste cyclable. On sait que ça va être conséquent, mais on ne sait pas ce que ça va coûter à la commune. Si demain on a la possibilité d'aller chercher les 80% de subventions, le budget va-t-il être de 100 000€, de 200 000€ ? On ne sait pas. 200 000€ sur 20 ans, c'est 10 000€ par an. Je ne sais pas si c'est vraiment démesuré. Ça peut être encore un long débat, mais je ne le vois pas du même œil. Ce sont des choses qui peuvent s'amortir dans le temps. Autant il y a des investissements pour lesquels on ne peut pas investir sur 20 ans (par exemple aujourd'hui quand on achète un copieur qui vaut 30 000€, on investit sur 3, 4 ou 5 ans). Quelque part, c'est beaucoup plus cher. C'est une nécessité, effectivement on n'a pas le choix. Mais tout est relatif. Quand

on dit que c'est complètement démesuré, je veux bien l'entendre. Mais je ne partage pas du tout cet avis.

FR : Et puis concernant le city Park, nous en avons beaucoup parlé la dernière fois. Il y a eu des échanges nombreux. C'est un projet qui anime beaucoup de conversations. Visiblement il y a un désaccord sur la localisation. Nous sommes une commune de 340 habitants. S'il y a une vingtaine de maisons ou 19 qui ne sont a priori pas d'accord, cela représente beaucoup d'habitants. C'est un peu dommage. Je pense que cela va créer des tensions inutiles. C'est pourquoi je m'abstiens de voter. C'est aussi sans doute parce que je suis intègre et que je vais au bout des choses. Je ne suis pas d'accord, je ne vois pas pourquoi je voterais pour. Cela ne me semblerait pas très cohérent.

7. Approbation du compte de gestion du lotissement

SC : Le percepteur va proposer un projet de budget lotissement. Nous avons l'année dernière fait un projet de budget lotissement. Sauf que la trésorerie de Saint-Jean-d'Angély ne faisait pas de la même façon. Elle ne prend pas les reports des années précédentes. On part sur du stock, et on sort ces terrains du stock une fois qu'ils sont vendus.

Ce sont plus des opérations comptables que la situation réelle.

Pour 2022, il n'y a donc aucune recette et aucune dépense en investissement. Il n'y a eu aucune dépense en fonctionnement. On n'a rentré qu'une seule recette : 24 706,21€, suite à la vente du terrain n°1. Nous sommes donc identiques avec le compte de gestion du percepteur.

Au vu des résultats des années précédentes, on repart avec un excédent de fonctionnement de 191 402€ et un déficit d'investissement de 68 896,42€.

Voix : 11 pour.

8. Approbation du compte administratif du lotissement

FB : Je laisse le doyen du conseil municipal, Alain Yonnet, procéder au vote de ce point.

Voix : 11.

9. Affectation de résultat du lotissement.

Voix : 11 pour.

10. Budget du lotissement

SC : Il y a une partie grisée. Cela concerne les variations de stock. On retrouve les 191 402,42€ de recettes de fonctionnement reportées.

Le Trésorier estime – et c'est là que je ne comprends pas –, que la vente de parcelles correspond à 224 496€, ce qui correspond également à la partie voirie du budget de la commune.

En réalité il n'y a plus qu'une parcelle à vendre, à hauteur de 30 000€. On le retrouve également en recette, en stock final, pour 224 496€, et pour un total de recettes de 640 400,26€. Quand on regarde les dépenses en face, on voit qu'en face de l'excédent en recette il est indiqué « reversement de l'excédent au budget principal ».

Est-ce que la commune va réellement recevoir les 191 402,42€ indiqués, sachant qu'il y a deux fois en dépense les 224 496€, en stock initial à annuler, et en constatation de recette ? On vote un budget où il y a un excédent que l'on reporte à la commune, et où les terrains aménagés correspondent à la voirie pour la commune. On a besoin d'explications. Ce n'est pas très clair.

FR : La confiance certes, mais c'est bien de comprendre.

FB : On ira chercher des explications.

SC : Vous allez voter, quitte à reprendre une DM après. En dépense, on retrouve le déficit d'investissement de 60 896,42€ et les 163 600€ avancés à l'occasion du budget lotissement. On retrouve également 124 493€ pour les intégrer au stock final. Et en face la même somme pour les sortir du stock initial et du stock vendu. Beaucoup d'opérations comptables, pour avoir un chiffre au final dont on ne connaît pas la signification.

FR : Dans les 224 000€, il y a les 30 000€ du terrain ?

SC : Oui.

FR : Donc la somme « voirie » correspondrait à 194 000€ ?

SC : Oui.

FB : Ce budget demande des explications, entre les ventes de parcelles, et les autres éléments. Cela n'empêche pas de le voter. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir ce qui va revenir au budget principal, et si on dispose de cet argent. Pour l'instant nous ne sommes pas capables de le dire.

Voix : 11 pour.

11. Questions diverses

FB : Nous avons reçu un courrier de l'ARS qui nous informe que nous avons été en janvier destinataires d'un courrier. Ce courrier indiquait l'implantation irréversible du moustique-tigre sur notre territoire. Un référent sur ce sujet doit être désigné. Alain se proposait d'être le référent moustique-tigre.

AY : Un webinaire sur le moustique-tigre sera organisé prochainement (le 25 mai), si certains sont intéressés.

FB : Dans le budget, la démoustication nous coûte 7 000€. SC : Nous avons reçu en janvier une facture pour 2021 et 2022 de 5 000€. Il y a un effet rétroactif. C'est la CDC qui paie, et on nous demande de participer derrière

12. Questions diverses

Moustique tigre :

Nous avons reçu un courrier de l'ARS qui informe de l'implantation irréversible du moustique tigre sur le territoire de la commune. Il convient donc de nommer un référent. Alain YONNET se porte candidat.

Organisation d'un webinaire prochainement. Monsieur le Maire indique que dans le budget sera représentée une charge de 7 000 € car effet rétroactif depuis 2021.

Succession :

FR : « j'aimerais connaître l'avancée du dossier « DESNOUCK »

FB : « ça traîne ! Dans le cadre du PLU, il y a une réserve foncière sur 211 m² pour faciliter l'écoulement de eaux pluviales. Aujourd'hui c'est dans les mains d'un notaire. Il faut absolument ce bout de parcelle car dans le futur cela sera problématique dans le village. Sauf que Madame DESNOUCK voulait tout vendre à la commune mais ce n'était pas dans les projets. Avocat et notaire sont revenus vers nous, Madame DESNOUCK a demandé de faire une proposition. La commune en a proposé 3 € du m² sauf que la personne en veut le prix du terrain constructible. La commune reste sur sa position.

Dans la famille, son frère n'est pas au courant des démarches engagées. Nous sommes accompagnés par le notaire pour trouver un compromis ».

FR : « ça devait être une vente par adjudication au départ ? »

FB : « oui mais je ne sais pas si ça va finir comme ça mais pour le moment on a rien. Le dossier traîne : il faudrait d'abord que le frère et la sœur soient d'accords mais il n'y a pas d'échange entre eux.

FR : « Ok merci ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25